

ARTICLE 27

Le CPAS d'Onhaye, reprend le partenariat avec l'ASBL Article 27.

L'ASBL Article 27 se donne la mission de sensibiliser, de faciliter la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile (par exemple : visite de musée, activités de groupes dans la vallée de Molignée, pièces de théâtre,... pour enfants et adultes).

Vous pouvez donc vous procurer des tickets pour des événements culturels à moindre prix auprès de votre CPAS.

Pour savoir si vous êtes dans les conditions vous pouvez vous présenter au CPAS les mardis matin de 08h00 à 12h00 auprès de Madame Bercy (082/61.04.26 - assistantsocial@cpas-onhaye.be).

